



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi de règlement du budget
et d'approbation des comptes pour 2023

PROGRAMME 755
Désendettement de l'État



PROGRAMME 755
Désendettement de l'État

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Clément BOISNAUD

Sous-directeur, Direction du budget

Responsable du programme n° 755 : Désendettement de l'État

Le programme 755 « Désendettement de l'État » retrace la part du produit des amendes revenant à l'État sous forme de recettes non fiscales du budget général conformément aux dispositions du c du 2° du B de l'article 62 de la loi du 29 décembre 2010 de finances pour 2011. Le programme participe ainsi au redressement des comptes publics.

Les recettes affectées au programme 755, puis reversées au budget général, sont calculées selon deux modalités :

- le programme perçoit une fraction du produit des amendes forfaitaires hors contrôle automatisé et des amendes forfaitaires majorées, après prélèvements forfaitaires au profit du budget général (45 M€) et du programme 753 (26,2 M€), selon les clefs de répartition des amendes entre l'État et les collectivités territoriales, arrêtées respectivement à 47 % et 53 % ;
- il perçoit également une part forfaitaire du produit des amendes forfaitaires issues des systèmes de contrôle automatisé, fixée à 99 M€ en loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 (LFI).

La LFI 2023 a ouvert 618 M€ sur le programme 755. Afin de tenir compte des conséquences de l'ajustement à la hausse de la prévision de recettes issues du produit des amendes, et en application des clés de répartition du CAS, la loi du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion 2023 a porté le plafond de dépenses du programme 755 à 695 M€ pour 2023.

Au regard des recettes réellement encaissés, l'exécution 2023 du P755 s'établit à 690 M€.

Présentation des crédits

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2023 Consommation 2023		
01 – Désendettement de l'État	618 165 071 690 800 924	618 165 071 690 800 924	618 165 071
Total des AE prévues en LFI	618 165 071	618 165 071	618 165 071
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+77 096 875	+77 096 875	
Total des AE ouvertes	695 261 946	695 261 946	
Total des AE consommées	690 800 924	690 800 924	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2023 Consommation 2023		
01 – Désendettement de l'État	618 165 071 690 800 924	618 165 071 690 800 924	618 165 071
Total des CP prévus en LFI	618 165 071	618 165 071	618 165 071
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+77 096 875	+77 096 875	
Total des CP ouverts	695 261 946	695 261 946	
Total des CP consommés	690 800 924	690 800 924	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Désendettement de l'État	568 523 343 611 662 809	568 523 343	568 523 343 611 662 809
Total des AE prévues en LFI	568 523 343	568 523 343	568 523 343
Total des AE consommées	611 662 809		611 662 809

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Désendettement de l'État	568 523 343 611 662 809	568 523 343	568 523 343 611 662 809
Total des CP prévus en LFI	568 523 343	568 523 343	568 523 343
Total des CP consommés	611 662 809		611 662 809

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	611 662 809	618 165 071	690 800 924	611 662 809	618 165 071	690 800 924
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	611 662 809	618 165 071	690 800 924	611 662 809	618 165 071	690 800 924
Total hors FdC et AdP		618 165 071			618 165 071	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+77 096 875			+77 096 875	
Total*	611 662 809	695 261 946	690 800 924	611 662 809	695 261 946	690 800 924

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023		77 096 875		77 096 875				
Total		77 096 875		77 096 875				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		77 096 875		77 096 875				

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Désendettement de l'État		618 165 071 690 800 924	618 165 071 690 800 924		618 165 071 690 800 924	618 165 071 690 800 924
Total des crédits prévus en LFI *	0	618 165 071	618 165 071	0	618 165 071	618 165 071
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+77 096 875	+77 096 875		+77 096 875	+77 096 875
Total des crédits ouverts	0	695 261 946	695 261 946	0	695 261 946	695 261 946
Total des crédits consommés	0	690 800 924	690 800 924	0	690 800 924	690 800 924
Crédits ouverts - crédits consommés		+4 461 022	+4 461 022		+4 461 022	+4 461 022

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	618 165 071	618 165 071	0	618 165 071	618 165 071
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	618 165 071	618 165 071	0	618 165 071	618 165 071

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Afin de tirer les conséquences de l'ajustement à la hausse de la prévision de recettes issues du produit des amendes, et en application des clés de répartition du CAS, la loi du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion 2023 a porté le plafond de dépenses du programme 755 à 695 M€ pour 2023.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 695 261 946	CP ouverts en 2023 * (P1) 695 261 946
AE engagées en 2023 (E2) 690 800 924	CP consommés en 2023 (P2) 690 800 924
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 0	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 690 800 924
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) 4 461 022	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 0					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 0					
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 0	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 690 800 924	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) -690 800 924	
AE engagées en 2023 (E2) 690 800 924	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 0	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) 690 800 924	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 0	
					Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

01 – Désendettement de l'État

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Désendettement de l'État		618 165 071	618 165 071		618 165 071	618 165 071
		690 800 924	690 800 924		690 800 924	690 800 924

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	618 165 071	690 800 924	618 165 071	690 800 924
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	618 165 071	690 800 924	618 165 071	690 800 924
Total	618 165 071	690 800 924	618 165 071	690 800 924

L'exécution du P755 en 2023 s'élève à 690 M€ et s'explique par :

- d'une part, une augmentation de dépenses de +72 M€ par rapport aux crédits ouverts en LFI 2023 (618 M€), en conséquence de l'ajustement à la hausse des prévisions de recettes liées au produit des amendes ;

- d'autre part, un atterrissage à -5 M€ par rapport au plafond ajusté en loi de finances de fin de gestion 2023 (695 M€) en raison du mode d'exécution du programme qui perçoit une part forfaitaire du produit des amendes forfaitaires issues des systèmes de contrôle automatisé (99 M€) ainsi que le solde des amendes forfaitaires hors contrôle automatisé et des amendes forfaitaires majorées réellement constatées en 2023, selon les clefs de répartition des amendes entre l'État et les collectivités territoriales, arrêtées respectivement à 47 % et 53 % (le produit des amendes est par ailleurs minoré de l'imputation temporaire des amendes dites « COVID » sur le CAS).

La dépense sur le P755 en 2023 s'élève à 690 M€, en hausse de +78 M€ par rapport à l'exercice 2022 en raison de la dynamique du produit des amendes.